

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 92 (1983)
Heft: 6

Rubrik: La 98e assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La 98^e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse

Cette dernière assemblée des délégués, qui a tenu ses assises à Olten le 25 juin 1983, s'est déroulée dans une atmosphère toute de détente et d'harmonie. On y relevait la présence – le fait n'est pas coutumier – de trois conseillers fédéraux, dont un en activité et deux retirés de la vie politique.

L'examen des différents points statutaires figurant à l'ordre du jour ne suscita aucune discussion. Les 150 participants ayant droit de vote approuvèrent à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée des délégués 1982, ainsi que le rapport et les comptes annuels qui accusent des produits et des charges de l'ordre de 100 millions de francs dont 15,7 millions concernent l'activité internationale de la Croix-Rouge suisse.

La section de Saint-Gall a été nommée à la Commission de contrôle de gestion, en remplacement de la section de Bellinzone arrivée au terme de son mandat statutaire de trois ans. Conformément à une proposition du Conseil de direction, la décision a été prise de changer périodiquement de société de révision. Dès le 1^{er} janvier 1984, le contrôle de la comptabilité de la Croix-Rouge suisse sera confié à la

Société fiduciaire suisse.

Deux sièges se trouvaient vacants au sein du Conseil de direction. Une seule proposition d'élection toutefois a été présentée: celle de l'ancien conseiller fédéral Hans Hürlimann.

Une brochette de conseillers fédéraux: à gauche Pierre Aubert, au centre Hans Hürlimann, nommé membre du Conseil de direction de la Croix-Rouge suisse, à droite Hans-Peter Tschudi.

Photo Keystone



Celui-ci a fait part de la joie qu'il éprouvait à retrouver ainsi d'anciens amis, camarades et collaborateurs et de pouvoir collaborer avec eux pour le bien de la Croix-Rouge.

Le président Kurt Bolliger, renonçant à faire un tour d'horizon, se borna à aborder quelques domaines d'activité particulièrement actuels. Ainsi, l'aide aux réfugiés à laquelle la Croix-Rouge suisse prend une part active à la demande de la Confédération. Il s'agit d'une tâche importante, à l'accomplissement de laquelle les sections prennent une large part.

Les tensions qui ont secoué périodiquement le Service de transfusion de sang se sont heureusement détendues à la suite de la décision prise d'établir une symétrie entre le Laboratoire central et les centres régionaux et de créer un groupement des centres régionaux devant adopter la forme juridique de l'association. Ce qui fut fait le 25 mai 1983. Un autre postulat: charger des experts d'étudier une nouvelle forme juridique pour le Laboratoire central – fondation par exemple – n'a pas eu de suite. En effet, il n'a pas été possible de trouver des experts neutres de nationalité suisse, et des experts étrangers ne seraient pas suffisamment au courant des données spécifiquement helvétiques. Le Comité central a donc décidé de placer les deux commissions

principales existantes, soit la Commission du Service de transfusion de sang et la Commission de surveillance du Laboratoire central, sous la présidence du docteur Godfrieg Hoby, membre du Comité central, et a chargé ce dernier d'examiner, avec le Secrétariat central, une nouvelle forme juridique pour le Laboratoire central et de formuler des propositions. Autre sujet de préoccupation pour la Croix-Rouge suisse: le fait qu'à l'heure actuelle, le Service de la Croix-Rouge ne dispose que des deux cinquièmes environ des effectifs qui seraient nécessaires pour exploiter les 40 hôpitaux militaires qui, en cas de besoin, seraient sans distinction à la disposition de la population civile, de la protection civile et de l'armée. Crée en 1903, il y a donc quatre-vingts ans de cela, le Service de la Croix-Rouge - sans lequel le service sanitaire de l'armée ne serait pas en mesure de fonctionner - figure au nombre des plus anciens services sanitaires féminins du monde. «N'est-il pas paradoxal, relève le président de la Croix-Rouge suisse, que la Croix-Rouge ne remplisse malheureusement plus guère ce qui à l'origine était, en vertu des Conventions de Genève, sa seule obligation?»

Les Conventions, en effet, stipulent que la Croix-Rouge doit tenir à disposition, pour la défense nationale, du personnel qualifié en nombre suffisant, à savoir des infirmières, des laborantines, des femmes médecins et des pharmaciennes. Il y a quelques mois, le Conseil de direction, après avoir fait le point des tâches statutaires de la Croix-Rouge suisse, est arrivé à la conclusion qu'il y a lieu de développer toutes les activités contribuant à freiner l'inflation continue des coûts de la santé publique. Le Conseil de direction a déclaré que les secteurs d'activité prioritaires étaient en premier lieu les soins non professionnels aux malades (art. 7, 1b), en deuxième lieu le travail fourni sous le couvert de la Croix-Rouge Jeunesse (art. a) et, en troisième lieu, la santé publique (art. 10). Le rôle de la Croix-Rouge suisse consiste ici à soutenir les efforts fournis en faveur de la santé publique, notamment dans le domaine de l'éducation sanitaire et de la prévention des maladies, ainsi que la participation à l'aide aux personnes âgées et handicapées.

Que ce soit dans l'un ou dans l'autre de ces trois domaines, le Conseil de direction souhaite que la Croix-Rouge suisse collabore avec d'autres organisations et les pouvoirs publics et qu'elle délègue toujours plus de tâches et de responsabilités à ses sections. Le président Kurt Bolliger a conclu son allocution en souhaitant que la Croix-Rouge suisse, malgré ses 120

ans, conserve sa jeunesse, sa mobilité et sa vigueur. Comme l'avait dit un jour son prédécesseur, le professeur Hans Haug, «La Croix-Rouge, c'est une attitude, un style de vie, une impulsion éthique».

La prochaine assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse aura lieu à Rorschach, sur invitation de la section de Bodan-Rheintal. ■

Allocution de M. Pierre Aubert, président de la Confédération, lors de l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse Olten, le 25 juin 1983

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, C'est avec joie que je m'adresse à vous, venus des quatre coins du pays pour tenir, ici à Olten, vos assises annuelles. La Croix-Rouge suisse est non seulement une institution prestigieuse mettant ses activités au service du pays et de l'étranger, mais aussi un vaste rassemblement de citoyennes et citoyens suisses qui, depuis plus d'un siècle déjà, mettent leurs efforts au service de la communauté. C'est là un formidable édifice populaire de solidarité et d'amour pour le prochain qui s'est érigé sur les idées d'Henry Dunant et de Max Huber. En les faisant votres, vous avez su répondre à cet appel à la conscience des peuples, qu'a été et que reste le «Souvenir de Solferino».

Mesdames et Messieurs les délégués, Le rayonnement national et international de la Croix-Rouge est aujourd'hui l'un des symboles les plus vivants d'une Suisse que nous voulons généreuse et hospitalière. C'est le symbole de cette même Suisse qui a su préserver son indépendance et sa liberté, au besoin les armes à la main, tout en créant avec ouverture et sagesse des institutions qui ont permis de résoudre nos conflits par la négociation et le dialogue plutôt que par la guerre.

Petit miracle, au milieu d'une Europe souvent déchirée, nous aurions pu nous replier sur nous-mêmes, tenter de



Photo Keystone

nous protéger davantage encore de tout ce qui venait de l'extérieur, ne pas nous soucier de ce qui s'y passait. Mais assez d'esprits clairvoyants ont compris que notre petit pays ne pouvait se borner à se replier égoïstement sur lui-même. Ils ont compris que nous ne pouvions

rester à l'écart des grands courants qui allaient transformer le monde, les idées et les hommes, propulsant l'humanité au rythme effréné que connaît ce XX^e siècle. Il s'est trouvé quelqu'un pour se souvenir que, derrière la raison d'Etat, derrière la guerre et ses massacres, il y avait des hommes, des femmes et des enfants qui souffrent et qui meurent, arrachés à des êtres chers et qui, ayant tout perdu, ne savent comment survivre.

Le plus remarquable est peut-être qu'il se soit trouvé et qu'il se trouve encore tant d'hommes et de femmes que cette idée frappe et qui sont prêts à sacrifier temps et argent pour venir en aide aux plus défavorisés, sur lesquels le sort s'acharne.

Aujourd'hui, vous êtes sans doute les meilleurs porte-parole des valeurs de solidarité et d'humanité que notre pays

encore, peu d'entre nous refusent d'aider ceux que la catastrophe frappe. Pourtant notre générosité, notre tradition humanitaire se refroidissent par moments devant l'ampleur des besoins. Est-ce par découragement, est-ce par crainte de ne pas savoir où s'arrêter?

Il est certain en tout cas que notre solidarité doit aujourd'hui se manifester plus amplement: le sous-développement, avec ces centaines de millions d'individus qui ne savent pas ce qu'ils mangent demain, et qui n'ont le plus souvent ni soins médicaux ni écoles, les réfugiés, avec ces dizaines de millions d'individus qui ont dû fuir, tout quitter et qui se retrouvent sans aucun moyen d'existence, voilà autant de défis que nous devons relever.

Un grand nombre d'organisation privées suisses s'efforcent d'apporter une aide à ces populations. La Croix-Rouge suisse joue en ce domaine un rôle extrêmement important. Mais les besoins sont tels que la Confédération doit, elle aussi, intervenir. Elle le fait bilatéralement, ainsi qu'en étroite relation avec les œuvres d'entraide suisse et avec un certain nombre d'organisations internationales. L'excellente coopération qui existe entre la Croix-Rouge suisse et notre Division de l'aide humanitaire et son Corps d'aide en cas de catastrophe est sur ce point exemplaire.

Malheureusement, nos efforts restent bien insuffisants non seulement face aux besoins presque illimités, mais aussi face à ce que nous pourrions raisonnablement faire, par rapport à ce que font d'autres pays dont la situation économique est semblable à la nôtre, voire souvent moins bonne. Vous savez que nous consacrons 0,26% de ce que nous produisons à aider les pays et les populations du tiers monde. Parmi les dix-sept pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, il n'y en a plus qu'un seul qui en fasse encore moins que nous. Ce qui est plus grave, c'est que si l'on ajoute à l'effort public tout ce que nous faisons par l'intermédiaire des œuvres d'entraide privées, nous restons globalement parmi les moins généreux. C'est un problème que la Croix-Rouge suisse connaît d'ailleurs très bien, puisqu'elle n'arrive plus à financer de manière satisfaisante les activités qu'elle réalise en faveur des populations du tiers monde.

J'aimerais maintenant, en cette journée

des réfugiés, évoquer plus particulièrement le sort des dizaines de millions de personnes déplacées et de réfugiés qui, partout dans le monde, attendent de trouver un refuge où ils puissent vivre en paix et en sécurité.

La Suisse est depuis des siècles une terre d'asile. Elle a accueilli des femmes et des hommes qui, pour des motifs politiques ou religieux, durent quitter leur patrie.

Notre situation géographique au cœur de l'Europe, notre diversité linguistique, religieuse et culturelle, notre pluralisme politique, riche en tolérance et en compréhension pour les minorités, tous ces facteurs ont fait, et font de nous un refuge tout désigné pour des hommes venant de tous les horizons.

Au XV^e siècle déjà, les paysans d'Alsace fuient la guerre avec femmes et enfants, armes et bagages, et trouvent refuge à Bâle. Plus tard, les répressions de soulèvements paysans dans le Haut-Rhin et dans le Wurtemberg incitent de nombreux réfugiés à chercher asile en Suisse. Les persécutions religieuses du XV^e siècle, puis celles qui suivent la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, déclenchent une immense vague de réfugiés venant de l'Europe tout entière; 140000 Huguenots s'enfuient en Suisse, d'où nombre d'entre eux, il faut le préciser, se rendent dans d'autres pays.

C'est au XIX^e siècle que se précisent la plupart des principes qui régissent actuellement le droit d'asile. A la suite de la Révolution française, la Suisse se trouve au centre d'une Europe en effervescence. Dès 1815, la répression des mouvements libéraux dans les pays conservateurs et monarchistes qui nous entourent nous amène de nombreux réfugiés. Notre pays fait face, parfois sans peine, aux pressions de la Sainte Alliance. J'en veux pour preuve la déclaration de la Diète qui dit se trouver «devant une intervention collective des Puissances».

Après l'écrasement des révoltes de 1848, de nombreux réfugiés continuent à exercer leur activité politique à partir de notre territoire, avec l'aide d'une partie de la population. Cette attitude nous attire naturellement les foudres des puissances étrangères. Chaque fois cependant, le Conseil fédéral répond que l'exercice du droit d'asile incombe à la Suisse en propre, qu'il est un attribut de la souveraineté et que